

METTEZ À JOUR VOS INFORMATIONS BANCAIRES

Jusqu'au 30 septembre 2026



→ Une démarche simple

www.bni.ch



Financer pour développer



1. Pourquoi cette démarche ?

Cette action entre dans le cadre du renforcement des exigences réglementaires relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Elle permet aux banques de garantir la fiabilité des informations qu'elles detiennent sur leurs clients.

C'est une démarche bénéfique à la fois pour la banque et pour ses clients.



2. Pourquoi c'est important ?



Respect des obligations réglementaires

Les banques sont tenues de respecter les règles de connaissance de leurs clients et de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Elles doivent donc s'assurer que les informations de leurs clients sont exactes et à jour.



Sécurité de vos comptes

Des coordonnées actualisées (adresse, numéro de téléphone, e-mail, identité) permettent de contacter rapidement le client en cas d'activité suspecte, de tentative de fraude ou de problème sur son compte.



Amélioration de l'expérience client

Des informations à jour facilitent les activités opérationnelles, accélèrent le traitement des demandes et contribuent à une relation de confiance entre la banque et le client. Les informations correctes permettent à la banque d'envoyer les relevés, carte bancaire, code de sécurité et autre communication au bon destinataire tout en évitant les erreurs et les retards.



Meilleure connaissance de vos besoins

Une mise à jour de la situation professionnelle, des revenus, ou de la situation familiale aide la banque à proposer des produits et services mieux adaptés au profil et aux besoins du client.



3. Comment faire ?

EN AGENCE

Rendez-vous dans l'agence BNI de votre choix, muni(e) des pièces justificatives énumérées à l'étape 4.



4. Pièces à fournir



Pièce d'identité valide

Pour les Invoisins | CNI
Pour les Non Invoisins | Carte de Séjour Biométrique + Carte d'Identité Consulaire



Extrait d'acte de naissance



Justificatif d'adresse de moins de 3 mois : *certificat de résidence ou facture d'eau ou facture d'électricité, portant le nom du titulaire du compte*



3 derniers bulletins de salaire, de pension, de solde, attestation de revenu, RCCM...



5. ALERTE

Sans mise à jour de vos informations personnelles, votre compte pourrait faire l'objet de restrictions ou de fermetures conformément à la réglementation en vigueur.

Pour plus d'informations



CENTRE DE RELATION
CLIENT BNI
27 20 30 30 30